



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 19 septembre 2023

Président de séance : Monsieur Gérard MANFREDI,

Membres présents : Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

Absents excusés : Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Charles Ange GINESY.

RAPPORT N° 23-B45 - OPÉRATIONS SPÉLÉO SECOURS - INDEMNISATIONS

Le vendredi 15 juin 2023 à 16h44 le centre opérationnel départemental (CODIS) a reçu une demande de secours pour un spéléologue blessé dans l'aven fourchu sur la commune de Gourdon.

Conformément aux dispositions spécifiques ORSEC « secours en milieu souterrain », le CODIS a procédé à l'information de la préfecture des Alpes-Maritimes, engagé les moyens de commandement, ainsi que ses équipes spécialisées (6 spécialistes engagés).

Le Préfet a procédé aux réquisitions conformément aux dispositions de la loi de sécurité civile, le renfort du Spéléo Secours Français a également été requis (16 spécialistes engagés dont 3 en soutien).

Ces derniers, conformément aux articles L.742-11 à 13 et L.742-15 du code de la sécurité intérieure, bénéficient d'une indemnisation (frais de déplacement et compensation de perte de salaire) au titre des collaborateurs occasionnels du service public.

À ce titre, il vous est proposé de procéder au remboursement des frais de déplacement et d'amortissement des matériels utilisés qui s'élèvent à 198.67 € au profit du Spéléo Secours Français.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice (article 6251).

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

-d'autoriser M. le président du conseil d'administration à procéder au remboursement des frais de déplacement et d'amortissement des matériels utilisés qui s'élèvent à 198.67 € au profit du Spéléo Secours Français.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DEMANDE D'ENGAGEMENT PAR LE PREFET
D'UNE ASSOCIATION AGREEE SECURITE CIVILE
POUR UNE OPERATION DE SECOURS**

Identification du demandeur PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES	Identification de l'association sollicitée SPÉLÉO SECOURS FRANÇAIS DES ALPES- MARITIMES
Objet de la demande de concours : Mise à disposition de sauveteurs de l'association	

Pour faire suite à l'activation du dispositif ORSEC spécifique « Secours en Milieu Souterrain » nous confirmons la demande d'engagement de moyens (*dans le département*) en renfort ci-après décrite :

1. Nature de l'événement : Intervention secours spéléologique dans l'Aven Fourchu, Commune de Gourdon (06)
2. Type de mission concernée : Secours en milieu souterrain
3. Lieu de l'emploi des moyens : Aven Du Fourchu (Commune de Gourdon)
4. Date de début d'intervention (début de l'utilisation des moyens) : 15/06/2023 à 18h02
5. Moyens demandés : 13 sauveteurs :

ARCHIMBAUD Pascal

Né le 25/06/1978

28 Route de Cagnes 06480 LA COLLE SUR LOUP

GUILLON LOIC

Né le 17/01/1974

6 chemin des Salles 06800 CAGNES SUR MER

VANDEKERKHOVE Alexandre

Né le 09/09/1987

220 avenue Ste Marguerite
06200 NICE

LUCIANO Florian

Né le 06/11/1991

62 avenue Victor Hugo
Résidence Victor Hugo bât F 06110 LE CANNET

AMICO Olivier

Né le 07/04/1990

5 Placette St Antoine 06520 GRASSE

LAMPSON Elsa

Né le 25/09/1985

3 chemin camin de la Puada 06670 CASTAGNIERS

DELLUGAT Pierre
Né le 08/05/1991
12 avenue impasse Jean Mermoz
06800 CAGNES SUR MER

SEVENO Beatrice
Né le 23/08/1968
211 Rue des Sauges
"Central résidence" Bat B2
83600 FREJUS

MEYNARD Romain
Né le 01/10/1995
Les Oliviers Apt C25
55 Avenue de Cannes 06100 ANTIBES

LABASTE Vincent
5 avenue jean medecin 06000 NICE

COSSO-HOEDT Nicolas
Né le 22/02/2002
628 Allée de la Marine Royale 06210 MANDELIEU

LOZA Nathalie
Né le 09/04/1967
31 rue du 11 novembre 94800 VILLEJUIF

NAUDEIX Antoine
Né le 08/09/1987
3 chemin Camin de la puada 06670 CASTAGNIERS

6. Durée prévisible de l'engagement (fin de l'utilisation des moyens) : (ex. 48h) : jusqu'à la fin de l'intervention et retour au domicile des sauveteurs

Signature de l'autorité préfectorale

Pour la préf
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Benoît HUBER

Etat récapitulatif des frais engagés

Intervention à Gourdon (06) Aven du Fourchu - 15 juin 2023

Mise à jour:

[illegible]